|  |  |
| --- | --- |
|  | **DOSSIER DE CANDIDATURE**  Seuls les dossiers réceptionnés avant le 30 juin 2020, complets, datés et signés pourront concourir. |

**ENTREPRISE**

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale |  |
| Secteur d’activité |  |
| Nb salariés |  |
| Nb travailleurs handicapés |  |
| Taux d’emploi DOETH 2019 |  |
| Adresse |  |
| CP Ville |  |

**CONTACT**

|  |  |
| --- | --- |
| Prénom Nom |  |
| Fonction |  |
| Téléphone |  |
| Email |  |

**PALMES**

Pour quelle Palme souhaitez-vous candidater ?

**Recrutement -Alternance** - Intégration de salarié en situation de handicap via la mise en œuvre d’un parcours d’intégration – d’un parcours de formation en alternance (contrat d’apprentissage ou de professionnalisation).

**Maintien dans l’emploi** – Maintien de salarié rencontrant des problèmes de santé dans l’entreprise.

**Reconversion professionnelle** – Valorisation d’un salarié en situation de handicap ayant réalisé une reconversion professionnelle au sein de l’entreprise.

**Entrepreneuriat** - Création d’une entreprise par un entrepreneur en situation de handicap. (Compléter uniquement pages 4 et 5).

**L’innovation au cœur des Entreprises Adaptées**– Valorisation des actions réalisées au sein des entreprises adaptées (entreprise adaptée socle) – des nouvelles formes d’entreprises adaptées (travail temporaire, CDD Tremplin – Pro-inclusive).

**PRÉSENTATION DE L’ENTREPRISE**

Quelle est l’activité de votre entreprise ?

|  |
| --- |
|  |

Un collaborateur en situation de handicap dans l’entreprise, pourquoi ?

|  |
| --- |
|  |

Poste(s) occupé(s) par le(s) salarié(s) en situation de handicap dans votre entreprise ?

|  |
| --- |
|  |

Quelle(s) action(s) a ou ont été mise(s) en œuvre ? (ex : formation, accessibilité de l’entreprise ou du poste de travail, sensibilisation des salariés, …)

|  |
| --- |
|  |

**ACTION MENÉE**

Quel partenaire vous a accompagné dans votre action ?

|  |
| --- |
|  |

Cette action a-t ’elle concerné une ou plusieurs personnes en situation de handicap ?

|  |
| --- |
|  |

Décrivez l’action menée :

|  |
| --- |
|  |

Impact de l’action sur l’organisation de l’entreprise, d’un service, d’une équipe, …

|  |
| --- |
|  |

Quel bilan tirez-vous aujourd’hui de cette action ?

|  |
| --- |
|  |

**PALME DE L’ENTREPREUNARIAT –** à compléter uniquement par les candidats à cette palme.

Date de création de l’entreprise :

Pourquoi avoir créé votre entreprise ?

|  |
| --- |
|  |

Quelle est votre activité ?

|  |
| --- |
|  |

Quels ont été les freins rencontrés lors de la création ?

|  |
| --- |
|  |

Quels ont été les leviers qui vous ont aidés dans votre parcours ? (Qui ? Comment ?)

|  |
| --- |
|  |

**RÈGLEMENT**

Handicap et Entreprise « ça tourne ! »

**Ce festival a pour objectif de valoriser les entreprises handi-accueillantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes par le prisme cinématographique.**

**Le soir de la manifestation, les spectateurs votent pour le rendu cinématographique du court-métrage présenté : originalité du scénario, ...**

**L’action réalisée par l’entreprise est présentée dans le programme de la soirée remis à chaque participant.**

1. Le présent dossier ne pourra être validé que s’il est renvoyé complet, daté et signé.
2. Le jury se réserve le droit d’affecter la candidature à une Palme qui lui semblerait la plus pertinente au regard des actions menées par l’entreprise.
3. Le jury sélectionnera 2 candidatures par Palme. Seules les entreprises nominées bénéficieront de la réalisation d’un court-métrage dont le tournage aura lieu entre le 15 juillet et le 31 octobre 2020.
4. Courts métrages : Ceux-ci illustreront les actions des participants et mettront en avant leur engagement sous un angle purement cinématographique (humour, thriller, émotion…). Les idées de scénario feront l’objet de validation par le prestataire audio-visuel et ce, afin de respecter le concept de la soirée.

Aucun court-métrage ne pourra être communiqué ou visionné avant la soirée.

A l’issue de la manifestation, chaque entreprise nominée pourra utiliser librement le court métrage réalisé dans le cadre du festival.

1. Chaque nominé participera automatiquement à la E-Palme : vote en ligne des internautes organisé du 5 au 15 novembre sur le site du Festival et sur les réseaux sociaux. Chaque internaute vote pour son action coup de cœur ou pour l’entreprise qu’il souhaite soutenir. L’entreprise qui a récolté le plus de voix sera récompensé par la E-Palme le soir du Festival. Il est fortement conseiller alors de mobiliser pleinement sa communauté pour soutenir votre entreprise et son action.
2. Les entreprises nominées autorisent les organisateurs à communiquer sur les actions menées en termes d’insertion de travailleurs handicapés.
3. Les participants acceptent par avance, que leur nom, photos ou court-métrage réalisé figurent sur les supports utilisés par les organisateurs pour les besoins de communication du festival « Handicap et Entreprise : ça tourne ! ».
4. Lors de la soirée chaque entreprise nominée disposera de 10 places réservées.
5. Les intervenants qui prendront la parole au nom de l’entreprise s’engagent à être présents dès 17h afin de rencontrer l’animateur de la soirée et de participer à la répétition générale.
6. Calendrier :
   * Jusqu’au 30 juin : Dépôt des candidatures
   * Mardi 7 juillet : rencontre du jury
   * A compter du 13 juillet : retour du jury sur les candidatures
   * Du 31 aout au 31 octobre : tournage des courts-métrages en entreprise
   * Du 5 au 15 novembre : Vote pour la E-Palme
   * Mardi 17 novembre : Soirée Handicap et Entreprise « ça tourne ! » à l’UGC Lyon Confluence
7. L’acceptation du présent règlement conditionne la participation à la manifestation.

E-Palme : Résumé en 4/5 lignes de votre action.

|  |
| --- |
|  |

Le présent dossier sera complet avec l’envoi d’une photo valorisant votre action, entreprise, équipe, … laissez libre court à votre imagination ! Celle-ci sera utilisée afin d’illustrer votre action et d’inciter l’internaute à voter pour vous !

« J’ai pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes. »

Date :

Signature du porteur de projet pour l’entreprise :

Signature du salarié concerné :

Dossier à renvoyer par mail avant le 30 juin 2020 auprès de :

Claudine GRANGE – Action Handicap

CPME Auvergne-Rhône-Alpes

55 rue Sergent Michel Berthet - 69009 LYON

Tel : 06 18 16 93 97

[cgrange@cpmeauvergnerhonealpes.fr](mailto:cgrange@cpmeauvergnerhonealpes.fr)